

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 1968

27 NOV 1968

MAIRIE DE ROYAN
N° COURRIER

68152

OBJET :

Revalorisation du
tarif horaire des
heures de musique
dans les
écoles.

Le quinze novembre mil neuf cent soixante huit, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 9 Novembre 1968.

ETAIENT PRESENTS : M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, NAULIN, BOUCHET, BOUDEY, GACHET, POUGET, BROTEAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, TETARD, STIPAL, NARTEAU, CAMBLONG.

REPRESENTÉE : Mme BIDEAU par M. MATRAS.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame CONSTANTIN, chargée de l'enseignement musical dans les écoles primaires perçoit, depuis le 1er janvier 1967, un salaire horaire de 8 F 50.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par Mme CONSTANTIN le 24 septembre 1968,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 12 novembre 1968,

DECIDE :

- de porter le salaire horaire de Madame CONSTANTIN pour l'enseignement musical dans les écoles à 9 F 20, à compter du 1er novembre 1968.

Fait en délibéré à ROYAN, le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

ROCHEFORT-MER, le

Le Sous-Préfet

26 NOV. 1968



[Signature]



Four extrait conforme,
Pour le Maire,
Adjoint Délégué,

[Signature]